

## Jean-Baptiste André Godin à Christophe François Calla, 7 juin 1861

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (6)

Collation 1 p. (98r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Christophe François Calla, 7 juin 1861, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 04/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/41847>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [7 juin 1861](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Calla, Christophe François \(1802-1884\)](#)

Lieu de destination 11, rue La Fayette, Paris

## Description

Résumé Godin demande à Calla de lui expédier une locomobile de 6 chevaux du modèle le plus récent que celui-ci propose dans sa lettre du 1er juin, sous réserve que la machine soit expédiée en gare de Saint-Quentin dans un délai de 15 jours.

## Mots-clés

[Appareils et matériels](#), [Transport de marchandises](#)

Lieux cités [Saint-Quentin \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

Guise le 7 juin 1860

91/

Monsieur Cotta  
rue la Fayette 11

je vous vous faire la demande de  
me prêter la locomobile de la gare de  
Cheratte ou quelque autre machine dont vous  
fait offre dans votre lettre du 8 courant, au prix  
de 6.000 francs. Je pourrais prendre cette  
locomobile en prévision des autres à cause  
de court délai que vous me demandez pour  
que la livrer dans une forme normale  
est plus courte que mes besoins.

Il est entendu que cette demande est subordonnée  
à l'obligation pour vous de me prêter en  
gare à St Quentin, dans un délai de quinze  
jours cette locomobile.

Je vous prie de me répondre par premier courrier  
et agréer mes parfaites salutations

Cordialement  
H. Cotta